

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-243

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise VITSE 1149, Langhemast Straete 59670 NOORDPEENE afin de garantir le bon déroulement des travaux de démolition du bâtiment 11, rue de Ledringhem RD55 (ancien club des aînés) à Wormhout,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera totalement interdit et la circulation sera restreinte face aux n°10 à 14, rue de Ledringhem, y compris sur la place PMR, et ce, du lundi 13 novembre au vendredi 1er décembre 2023.

L'entreprise VITSE est autorisée à poser une benne devant le 11, rue de Ledringhem, celle-ci sera sécurisée avec des barrières.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise VITSE.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise VITSE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise VITSE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 7 novembre 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/11/2023

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT



Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Plan de principe occupation domaine public



— Clôture de chantier (avec affichage / signalisation)

▨ Place de stationnement occupée pour le maintien de la circulation